

Droit d'abattement dans le calcul des droits de succession.

Par Iris47, le 02/10/2014 à 13:42

Bonjour,

Pouvez vous me renseigner sur **le droit d'abattement**, pour chacun des neveux germains au décès d'une tante veuve et sans enfants. Elle avait 2 sœurs prédécédées, une avec 1 enfant (3/6 de la succession) la deuxième 3 enfants (1/3 chacun de la succession). Si vous pouviez également m'informer sur le **pourcentage appliqué à chacun des héritiers sur la part nette taxable** je vous en serais très reconnaissante.

Avec mes remerciements.

Cordialement.

Par Iris47, le 03/10/2014 à 23:59

J'ai reçu réponse à ma question de par le service des finances. Excusez moi de vous avoir dérangé